



CARBIOS

Enzymes powering the Circular Economy

Lettre aux actionnaires de Carbios

18 janvier, 2022

Aux détenteurs d'actions ordinaires de Carbios

Chers actionnaires,

En 2021, nous avons lancé notre ambitieuse stratégie de croissance afin de déployer à l'échelle industrielle notre technologie de rupture et fournir à nos partenaires et futurs licenciés la première solution biologique au monde ouvrant la voie à une véritable circularité des plastiques et textiles à base de polyester PET. Nous avons également levé avec succès 114 millions d'euros et procédé au démarrage opérationnel de notre unité de démonstration industrielle pour assurer l'exécution de notre feuille de route avec l'objectif clair de fournir des résultats solides et de créer de la valeur pour nos actionnaires à moyen terme. Emmanuel Ladent, qui a été nommé Directeur Général de la Société en décembre 2021, ainsi que toute l'équipe Carbios et avec le soutien total de son Conseil d'administration, sont pleinement engagés dans le déploiement de cette solide stratégie industrielle, basée sur une innovation scientifique majeure, pour commencer à répondre aux besoins du marché d'ici 2025 et étendre l'exploitation de nos solutions à l'international. Pour réaliser tout cela, Carbios compte sur le soutien de ses actionnaires, pour disposer des moyens d'émettre potentiellement de nouvelles actions et/ou des valeurs mobilières en conformité avec les meilleurs principes de gouvernance d'entreprise et pour assurer une rémunération appropriée de ses cadres et de son personnel clé.

Le 2 février 2022, à 9h30 (CET), Carbios tiendra une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire dans les locaux de la société Fieldfisher LLC situés 48, rue Cambon, Paris, 75001. Vous pouvez participer à cette Assemblée Générale soit en présentiel, soit en votant par correspondance ou procuration avec le formulaire de vote mis à disposition sur le site internet de la Société, soit en vous faisant représenter en donnant procuration au Président ou à toute autre personne de votre choix.

Cette Assemblée Générale a été convoquée dans le but de demander à nos actionnaires d'approuver quatorze résolutions. Le texte complet de ces résolutions est disponible sur notre site internet. Carbios a prêté une grande attention aux résultats du vote de la précédente Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 juin 2021 et a écouté attentivement les commentaires reçus de ses actionnaires à cette occasion, ainsi que ceux des agences de conseil en politique de vote aux Assemblées Générales (ou Proxy), tels que **Glass Lewis, ISS et Proxinvest**.

L'objectif de cette lettre est d'attirer l'attention des actionnaires de la Société sur les principaux changements intervenus depuis la précédente Assemblée Générale. Le Conseil d'administration de Carbios recommande aux actionnaires de soutenir la Direction et le Conseil d'administration de la Société en votant en faveur de l'ensemble des résolutions soumises à leur approbation dans le cadre de cette prochaine Assemblée Générale.

Principales évolutions par rapport à la précédente Assemblée Générale (23 juin 2021) :

- **Résolution 2 – Autorisation d’émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription.**
 - *Emission limitée à 50% du capital social existant ; et*
 - *Pas de mise en œuvre possible de cette délégation, en cas d’Offre Publique d’Achat par un tiers, sans accord préalable de l’Assemblée Générale.*

- **Résolution 4 – Autorisation d’émettre des actions et/ou des valeurs mobilières sans Droit Préférentiel de Souscription (par Offre au public)**
- **Résolution 5 – Autorisation d’émettre des actions et/ou des valeurs mobilières (par voie de Placement Privé)**
- **Résolution 6 – Autorisation d’émettre des actions et/ou des valeurs mobilières sans Droit Préférentiel de Souscription (au profit de catégories de bénéficiaires)**
 - *Emission limitée à 20% du capital social existant avec délai de priorité ou 10% en l’absence de délai de priorité ;*
 - *Décote limitée à 10% ; et*
 - *Pas de mise en œuvre possible de cette délégation, en cas d’Offre Publique d’Achat par un tiers, sans accord préalable de l’Assemblée Générale.*

- **Résolution 8 – Autorisation d’émettre des BSA au profit de la Banque Européenne d’Investissement**

Proposition dédiée pour permettre le versement du prêt de 30 millions d’euros accordé à Carbios par la BEI

- **Résolution 9 – Autorisation d’émettre des BSA**
- **Résolution 10 – Autorisation d’émettre des BSPCE**
 - *Attribution d’options aux membres du Comité Exécutif conditionnée à des objectifs de performance quantitatifs et qualitatifs, liés à l’atteinte d’une production conforme au business plan de la Société, à la signature de contrats commerciaux, à l’atteinte d’indicateurs économiques et/ou au franchissement d’un certain cours de bourse sur une période donnée ou à l’issue d’une certaine période ; et*
 - *Emission limitée à 2% du capital social existant.*

Carbios se tient à disposition pour une réunion virtuelle ou un appel téléphonique avec tout actionnaire souhaitant discuter de ces évolutions. Pour contacter notre service relations investisseurs :

M. Benjamin Audebert (email : benjamin.audebert@carbios.com / Tel. +33 (0)4 73 86 51 76)

Au nom du Conseil d’administration, Carbios tient à remercier l’ensemble de ses actionnaires pour leur confiance et leur fidélité envers la Société et se réjouit de leur participation à cette prochaine Assemblée Générale.

Sincères salutations,

Ian HUDSON
Président du Conseil d’administration